

Communiqué de presse

Évry, le 1^{er} décembre 2008

Promouvoir les droits de l'enfant, un objectif majeur

Créée en 1990 par le Barreau de l'Essonne, la Commission "Droit de l'enfant" est composée de 50 avocats formés à la défense des mineurs.

Elle a notamment pour objectifs :

- de mettre en place des formations spécifiques pour les avocats au droit des mineurs,
- d'organiser des consultations juridiques, gratuites et anonymes, pour les mineurs chaque mercredi, à la Maison des Avocats à Évry et à la Maison de la Justice et du Droit aux Ulis,
- d'assurer la défense et l'assistance des mineurs dans le cadre de toutes les procédures qui peuvent les concerner (procédures familiales, assistance éducative, procédures pénales).

Afin de promouvoir les droits des mineurs et en faciliter l'exercice, une convention est conclue chaque année entre le Conseil général de l'Essonne et le Barreau de l'Essonne depuis plus de dix ans.

Suite à l'adoption par le Conseil général de l'Essonne du schéma départemental de l'enfance et des familles 2005-2010, les jeunes majeurs de 18 à 21 ans pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent également bénéficier de l'assistance de la Commission "Droit de l'enfant".

En 2007, 1 527 mineurs ont bénéficié des services de la Commission "Droit de l'enfant", toutes procédures confondues. Entre le 1^{er} janvier et le 25 septembre 2008, près de 1 080 mineurs ont déjà été concernés.

Au titre de l'année 2008, le Conseil général de l'Essonne a attribué une subvention de 70 000 € à l'Ordre des Avocats afin de renforcer les actions de défense et d'assistance des mineurs.

Contact : Mélanie DUCLOS
Téléphone : 01 60 91 91 20
Portable : 06 83 98 26 65
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mduclos@cg91.fr

